

V



DE
Environnement

ers une croissance verte

La loi "Grenelle 1" du 3 août 2009, suivie de l'adoption du projet de loi "Grenelle 2", le 8 octobre 2009 par le Sénat marquent une accélération dans la mise en œuvre concrète du Grenelle de l'environnement. Les dispositifs réglementaires et fiscaux prévus offrent de belles perspectives. Ainsi, les potentiels de croissance et de création d'emplois de la croissance verte¹ pourraient représenter d'ici 2012 plus de 600 000 emplois en France - dont près de 15 000 à La Réunion - et une activité économique de plus de 450 milliards d'euros². Les secteurs les plus concernés sont les industries électriques, les énergies renouvelables, la réalisation des infrastructures, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Faire émerger les initiatives locales de développement durable et de protection du patrimoine naturel

Le projet de "restauration et reconstitution des forêts semi-sèches du Massif de la Montagne", COREXERUN, a démarré en janvier 2009. Mis en œuvre par le Parc National, ce projet est doté d'un budget de près de 2,5 millions d'euros et générera une activité importante en "génie écologique".



Les entreprises s'engagent également, au côté de l'État, au service de la protection des espèces les plus menacées. Ainsi, un centre de soins pour les oiseaux géré par la Société ornithologique de La Réunion (SEOR) a été créé en 2009. Il permettra de sauver environ 2 000 oiseaux par an, essentiellement des pétrels échoués au sol, attirés par les éclairages urbains.

Dans le milieu marin, l'observation régulière des baleines à proximité des côtes réunionnaises pendant l'hiver austral suscite l'engouement de la population. Afin de concilier développement touristique, sécurité des plaisanciers et cycle migratoire des cétacés, une charte a été élaborée et signée par l'État, les professionnels de la mer et les associations en juin 2009. En juillet 2009, on notera également l'organisation sur l'île du "Grenelle de la mer", qui a permis de formuler des propositions visant à protéger le milieu marin réunionnais.

Financement de la politique de l'eau régionale

Le SDAGE³ de La Réunion, approuvé en décembre 2009, fixe un objectif de bon état des eaux pour 73 % des masses d'eau de l'île. L'un de ses grands principes est le financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur-payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation. À ce titre, six nouvelles redevances seront perçues par l'Office de l'Eau. ■

Sébastien MARIOTTI
DIREN Réunion

¹ Croissance sobre ou "écoefficiente" fondée sur de nouveaux modes de production et de consommation économes en ressources naturelles.

² Étude de Boston Consulting Group - juin 2009.

³ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.